

ASSEMBLÉE NATIONALE30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 841

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 32

À la fin de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« pérennisation et de son extension »,

le mot :

« généralisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.